

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2024

PROFESSIONNALISER L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - (N° 1149)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC24

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot et M. Peu

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – La danse hip-hop dans toutes ses composantes est dispensée du principe d'obtention du diplôme d'État de professeur de danse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à dispenser la danse Hip Hop du principe d'obtention du diplôme d'État de professeur de danse.